



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PREFECTURE

Direction des Collectivités Locales,
de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Bureau des Installations et Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux
Dossier suivi par : M.ARGUIMBAU
Tél. : : 04.84.35.42.68
N°1381-2011A

Marseille le , 24 MAI 2012

AVIS D'ENQUETE

**SOCIETE E.ON -Société Nationale d'Electricité
à GARDANNE et à MEYREUIL**

En exécution de l'arrêté du Préfet n°1381-2011 A du 24 mai 2012, il sera procédé à une enquête publique au sujet de la demande formulée par la Société E.ON -Société Nationale d'Electricité et de Thermique (numéro SIREN 399 361 468) en vue d'être autorisée à exploiter la tranche 4 de la centrale de Provence (BP 26 13590 Meyreuil) avec comme combustibles notamment de la biomasse, à créer des bâtiments de stockage de plaquettes et granulés de bois sur la zone de la centrale, à créer une aire de stockage de bois bruts et un bâtiment de broyage sur la zone de la Mounine, sur les communes de Gardanne et de Meyreuil.

Le dossier et le registre d'enquête seront déposés en mairies d'Aix en Provence, Bouc Bel Air, Fuveau, Gardanne et Meyreuil, pour une durée de 32 jours **du lundi 2 juillet 2012 au jeudi 2 août 2012 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ce registre, ses observations ou les adresser par écrit aux mairies concernées.

A cet effet, Monsieur Jean- Pierre FERRARA, Technicien Défense Nationale, retraité, commissaire enquêteur, recevra personnellement les personnes intéressées en Mairies de :

AIX EN PROVENCE

- le jeudi 5 juillet 2012 de 9h00 à 12 h00
- le vendredi 20 juillet 2012 de 9h00 à 12 h00
- le mardi 31 juillet 2012 de 9h00 à 12 h00

BOUC BEL AIR

- le mardi 10 juillet 2012 de 13h 30 à 16 h 30
- le mardi 24 juillet 2012 de 9h00 à 12 h00
- le lundi 30 juillet 2012 de 13h 30 à 16 h 30

FUVEAU

- le mardi 10 juillet 2012 de 9h00 à 12 h00
- le mardi 24 juillet 2012 de 14h00 à 17 h00
- le lundi 30 juillet 2012 de 9h00 à 12 h00

GARDANNE

- le lundi 2 juillet 2012 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 12 juillet 2012 de 14h00 à 17h00
- le mardi 17 juillet 2012 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 27 juillet 2012 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 2 août 2012 de 14h00 à 17h00

MEYREUIL

- le lundi 2 juillet 2012 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 12 juillet 2012 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 18 juillet 2012 de 13h30 à 16h30
- le vendredi 27 juillet 2012 de 13h30 à 16h30
- le jeudi 2 août 2012 de 9h00 à 12h00

Dès la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition de toute personne physique ou morale intéressée, dans les mairies précitées ainsi que sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône pendant au moins un an à compter de la décision préfectorale.

Les adresses des services concernés sont les suivantes :

- Mairie d'Aix en Provence
Direction de l'Urbanisme
12 rue Pierre et Marie Curie
13100 Aix en Provence
- Mairie de Bouc Bel Air
Service urbanisme
Place de l'Hôtel de ville
13330 Bouc Bel Air
- Mairie de Fuveau
Service urbanisme
26 boulevard Emile Loubet
13710 Fuveau
- Mairie de Gardanne
Place de l'Hôtel de ville
Secrétariat Général
13340 Gardanne
- Mairie de Meyreuil
Service urbanisme
Hôtel de ville
Allée des Platanes
13570 Meyreuil
- Préfecture des Bouches-du-Rhône
Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Bureau des Installations et Travaux réglementés pour la Protection des Milieux
Porte 419
Boulevard Paul Peytral
13282 MARSEILLE Cedex 20

- Préfecture des Bouches-du-Rhône
Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Bureau des Installations et Travaux réglementés pour la Protection des Milieux
Porte 419
Boulevard Paul Peytral
13282 MARSEILLE Cedex 20

A l'issue de la procédure, la décision sera prise par le Préfet, après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), par arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation assortie de prescriptions .

Marseille, le 24 MAI 2012

Pour le Préfet
Le Directeur
des Collectivités Locales,
de l'Utilité Publique et
de l'environnement

Josiane GILBERT